



- secteurs de Kerrun – Pen Cra – les Roitelets – la Fontaine – Pen Hent Glaz
- une subvention de 60 % pour la réhabilitation des 150 branchements non conformes
  - une subvention de 60 % pour la création de bache de sécurité aux Quais
  - une subvention de 40 % pour la réhabilitation des réseaux des secteurs les Quais – Traou Treiz

Ce dernier point a été acquis à l'issue d'une dernière réunion le 18 avril entre l'Agence de l'Eau, la police des Eaux et le SATESE.

### ANNEXE à l'accord de programmation

Travaux visant à l'amélioration du système d'assainissement de la commune de Lézardrieux

Opérations (description détaillée)	Montant Prévisionnel (en € HT)	Participation de l'agence		Echéancier d'engagement			
		Taux	Montant (en €)			2017	2018
				1 <sup>er</sup> semes tre 2016	2 <sup>nd</sup> semes tre 2016		
Extension du réseau d'assainissement dans le quartier de Kerrun – 16 branchements	85 000	40	34 000		X		
Création de branchements en partie privative – Quartier de Kerrun – 16 br + 52 br à Kernu-Pen Hent Glas	136 000	40	54 400		X	X	X
Réhabilitation du réseau d'assainissement – intrusion d'eau de mer – Traou Treiz et les Quais ( sauf partie du poste de refoulement des Quais vers les aires technique et de carénage)	240 000	40	96 000		X		
Amélioration du traitement de l'azote réduit et de la gestion des boues – augmentation de la capacité de pompage à 45 m3/h soit 1 080 m3/j par réglage de l'automate	PM			X			
Mise en place d'une bache de sécurité au droit du poste de relèvement des Quais : 90 m3	170 000	60	Subv : 102 000				X
		20	Avance : 34 000				
Réhabilitation des branchements en partie privative - 150 br - à la charge des particuliers	150 000	60	90 000		X	X	X
Animation du programme de réhabilitation des branchements – 220 br x 400 euros	88 000	60	52 800		X	X	X
Mise à jour du manuel d'autosurveillance	PM				X		
Mise à jour du règlement d'assainissement	PM				X		
<b>Total - Subvention</b>	<b>869000</b>		<b>429 200</b>				
<b>Avance</b>			<b>34 000</b>				

Après discussion, la commission des Infrastructures-Urbanisme-Environnement, à l'unanimité, propose au conseil municipal de valider cet accord.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer l'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau.

### **2016-04-03 VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE EN BORDURE DE LA VC 10 A CROAS -ROZEL**

Rapporteur : M. le Maire

Par courrier en date du 30 mars 2016, Nicolas LESCOUARC'H demeurant Croas Rozel sollicite l'achat d'une bande de terrain en bordure de la VC 10 afin de régulariser une situation qui perdure depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de l'intervention d'un géomètre pour effectuer un plan de bornage, il a été constaté que la ferme de Nicolas LESCOUARC'H empiète sur le domaine communal notamment le mur en pierres délimitant sa propriété.

Cette situation résulte des années 1960 où la voie a été agrandie et remodelée.

Après discussion, la commission des Infrastructures-Urbanisme-Environnement propose, à l'unanimité, au conseil municipal de vendre cette bande de terrain qui sera déterminée par l'intervention d'un géomètre au prix de 2 €/m<sup>2</sup>, les émoluments du géomètre et du notaire étant entièrement à la charge du demandeur.

Après avoir pris connaissance des documents fournis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour céder une bande de terrain en bordure de la VC 10 pour un montant de 2 € le m<sup>2</sup>. La surface sera déterminée après l'intervention du géomètre.

M Nicolas LESCOUARC'H prendra à sa charge tous les frais afférant à cette cession, notamment les frais de géomètre, les frais de notaire.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents et acte de vente nécessaires pour régulariser ce dossier.

### **2016-04-04 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA GARE**

Rapporteur : M. le Maire

Afin de faciliter les travaux de réhabilitation de la rue de la Gare, il importe d'acquérir une bande de terrain de 80 cm de large située entre le domaine public et le long de la maison de Mme Le LAY Odette soit environ 24 m<sup>2</sup>.

Contactée, Mme LE LAY a signé une promesse de cession amiable de cette parcelle au bénéfice de la commune au prix de 2€ le m<sup>2</sup>

Les frais de bornage (évalués à 800€) et de rédaction des actes sont à la charge de la commune.

La commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement réunie le 18 avril a proposé à l'unanimité de procéder à cette acquisition pour optimiser les travaux d'aménagement de la voirie dans ce secteur. Un acte devra être rédigé et publié à la conservation des Hypothèques de Lannion.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour établir cet acte et procéder à l'acquisition d'une surface d'environ

- 24 m<sup>2</sup> au droit des parcelles 2 252 et 2 253 – au prix de 2 € TTC le m<sup>2</sup>
- sollicite le Centre de Gestion des Côtes d'Armor – Unité Droits des Sols/Procédures administratives – une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte d'acquisition en vue de sa publication à la Conservation des Hypothèques de Lannion.
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les devis nécessaires et authentifier les actes.
- désigne M Loïc CORDON , Adjoint au Maire pour représenter la Commune lors de la signature des conventions authentifiées par M le Maire.

**2016-04-05 AMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUITE A LA CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS RUE DE LA GARE**

Rapporteur: M Loïc CORDON

Suite à la construction de 3 logements par Côtes d'Armor Habitat, la réfection de la voirie, rue de la Gare était prévue. Le syndicat d'eau de la presqu'île va changer la canalisation d'alimentation en eau potable avant la réfection de la voie.

Une consultation par procédure adaptée a été lancée comprenant un lot unique : voirie – eaux pluviales.

5 entreprises ont remis une offre à la clôture de la consultation le mardi 30 mars 2016  
Les critères définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

- le prix des prestations est pondéré à 60%
- la valeur technique et les délais pondérés à 40 %

La synthèse de l'étude des offres fait l'objet du tableau ci-dessous :

<b>Classement</b>	<b>Candidats</b>	<b>Note Prix</b>	<b>Note technique</b>	<b>Note globale</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	EUROVIA	60.00	33.60	93.60	43 900.40 €
2	COLAS	53.00	31.20	84.20	49 657.50€
3	ARMOR TP	50.70	30.80	81.50	51 985.00€
4	SETAP	47.40	30.00	77.40	55 625.00 €
5	SPTP	42.60	30.00	72.60	61 881.50€

Après discussion, la commission des Infrastructures-Urbanisme-Environnement propose, à l'unanimité, au Conseil Municipal de confier les travaux de réhabilitation de la rue de la Gare à la société EUROVIA pour un montant HT de 43 900.40 €

Après avoir entendu l'avis de la Commission , le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 43 900,40 € soit 52 680,48 € T.T.C

**2016-04-06 TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

Rapporteur : Loïc CORDON

Le programme de voirie 2016 concerne les voies suivantes :

- chemin de Kerbroch : traitement en bitume
- rue des Pins : traitement bicouche
- impasse de l' Armor : traitement en bicouche

La commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement réunie le 18 avril a examiné les offres suivantes :

	<b>KERBROCH</b>	<b>RUE DES PINS</b>	<b>L ARMOR</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL TTC</b>
EUROVIA	8 607,25 €	2 465,25 €	698,50 €	11 771,00 €	14 125,00 €
COLAS	5 946,00 €	2 167,50 €	639,00 €	8 752,00 €	10 503,00 €
ESTIMATION	7 500,00 €	1 700,00 €	692,50 €	9 892,50 €	11 871,00 €

Après discussion, la commission propose, à l'unanimité, au Conseil Municipal de confier le programme de voirie 2016 à la société COLAS pour un montant TTC de 10 503.00 €

Après avoir entendu l'avis de la Commission , le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant HT de 8 752,00 € soit 10 503,00€ T.T.C.

### **2016-04-07 CHAPELLE DE KERMOUSTER : REMPLACEMENT D'UN VITRAIL**

Rapporteur : Loïc CORDON

Dans le cadre de la réhabilitation de la chapelle de Kermouster, il reste à réaliser la réfection du vitrail « Est » et le changement de celui situé au-dessus du portail d'entrée.

L'Amicale de Kermouster a décidé d'être partie prenante dans cette dernière opération en travaillant sur le projet de remplacement et en contribuant financièrement à cette réalisation. Une commission a été ainsi créée au sein de l' Amicale dans le but de préparer ce dossier

Mesdames TARIN et DESTREMAU et Monsieur CHAMPION de l'Association ont présenté le résultat de leurs travaux.

Madame Pasquale CALEMARD DESTREMAU, artiste peintre a prêté, bénévolement son concours, à la création de deux maquettes du futur vitrail. Ces deux maquettes ont été présentées aux habitants de Kermouster lors du week end du 23 et 24 avril prochain. Ils ont choisi la maquette définitive.

Deux vitraillistes locaux, Julien LANNOU de Pontrieux et Pauline Le GOÏC de Ploubezre ont été sollicités et acceptent de réaliser le vitrail suivant la maquette retenue. Les devis présentés sont détaillés ci-dessous :

	<b>ARMORIQUE VITRAIL</b>	<b>JULIEN LANNOU</b>
création	4 924,00 €	3 673,60 €
ferronnerie	1 312,00 €	1 179,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 236,00 €</b>	<b>4 853,31 €</b>

La ferronnerie sera assurée par Marius HENRY pour Julien LANNOU,

Le devis présenté par Julien LANNOU pour la réfection du vitrail « Est » se monte à la somme de 990,80 € en franchise de TVA.

Après discussion, la commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement propose, à l'unanimité, au conseil municipal de confier la réalisation de ce vitrail à Julien LANNOU pour un montant en franchise de TVA de 3 673,60 € et en ce qui concerne la ferronnerie à Marius HENRY pour un montant TTC de 1 179,71€.

Après avoir entendu l'avis de la Commission , le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les devis correspondants à l'installation de ce nouveau vitrail avec l'entreprise Julien

LANNOU pour un montant en franchise de TVA de 3 673,60 € et en ce qui concerne la ferronnerie à Marius HENRY pour un montant TTC de 1 179,71€.

#### **2016-04-08 ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE**

Rapporteur : Loïc CORDON

Les mesures visant à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires conduisent à faire évoluer les techniques de désherbage et à les évaluer dans un souci d'économie.

L'achat d'un porte outil équipé d'un désherbeur et d'une brosse rotative permet d'allier efficacité et rapidité.

Les fournisseurs MS équipement à Paimpol et Provert à Lézardrieux ont effectué une démonstration au cimetière et sur des trottoirs .

A l'unanimité des membres présents, le matériel présenté par MS Equipement est de toute évidence le plus performant.

Les demandes de subvention auprès de la Région, désormais guichet unique , pour ce type de demandes ont été effectuées.

M CORDON présente à la commission les offres suivantes :

	MS EQUIPEMENT	PROVERT
Porte outil	10 800,00 €	8 609,00 €
Brosse de désherbage	1 970,00 €	2 511,00 €
Désherbeur mécanique	3 190,00 €	3 654,00 €
TOTAL HT	15 960,00 €	14 774,00 €
TOTAL TTC	19 152,00 €	17 728,80 €

Après discussion, la commission Infrastructures-Urbanisme-Environnement propose, à l'unanimité, au conseil municipal d'acquérir les matériels suivants : un porte-outil, un désherbeur mécanique, une brosse de désherbage, auprès de la société MS Equipement pour un montant TTC de 19 152,00 € .

Après avoir entendu l'avis de la Commission , le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis présenté par la société MS Equipement pour un montant HT de 15 960,00 € soit 19 152,00 € TTC.

#### **2016-04-09 AMENAGEMENT D'UN ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONSTRUCTION D'UN BOULODROME : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet relatif à l'espace intergénérationnel, qui consiste en la création au cœur de l'agglomération d'un boulo-drome, d'un City-stade et des jeux pour enfants dans un ensemble paysager réaménagé.

Le programme global de l'opération consistera en la création d'un espace public type « jardin » avec différents équipements, projet d'intérêt intercommunal structurant où tous les publics du territoire de la Presqu'île pourront se rencontrer : boulistes lors des concours organisés par différentes associations du territoire, les écoles et enfin les 2 EHPAD de LÉZARDRIEUX et PLEUBIAN dans le cadre d'activités conjointes.  
L'importance de ce projet se révélera fédérateur.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

<b>250 000 €</b>	<b>Construction du boulodrome</b>
<b>50 000 €</b>	<b>Paysager</b>
<b>60 000 €</b>	<b>City-stade</b>
<b>40 000 €</b>	<b>Structures ludiques</b>

<b>DEPENSES - DEVIS</b>	<b>FINANCEMENTS PREVISIONNELS</b>
Auto-financement	310 000,00 €
Fonds de concours au titre de l'enveloppe parlementaire	20 000,00 €
Fonds de concours communautaire LEADER	30 000,00 €
	40 000,00 €
	<b>TOTAL 400 000 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe parlementaire d'un montant de 20 000,00 € auprès de l'Assemblée Nationale.

**2016-04-10 AMENAGEMENT D'UN ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONSTRUCTION D'UN BOULODROME : DEMANDE DE FONDS AU TITRE DU PROGRAMME REGION/EUROPE LEADER**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet relatif à l'espace intergénérationnel, qui consiste en la création au cœur de l'agglomération d'un boulodrome, d'un City-Stade et des jeux pour enfants dans un ensemble paysager réaménagé.

Le programme global de l'opération consistera en la création d'un espace public type « jardin » avec différents équipements, projet d'intérêt intercommunal structurant où tous les publics du territoire de la Presqu'île pourront se rencontrer : boulistes lors des concours organisés par différentes associations du territoire, les écoles et enfin les 2 EHPAD de LÉZARDRIEUX et PLEUBIAN dans le cadre d'activités conjointes.  
L'importance de ce projet se révélera fédérateur.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

250 000 €	Construction du boulodrome
50 000 €	Paysager
60 000 €	City-stade
40 000 €	Structures ludiques

<b>DEPENSES - DEVIS</b>	<b>FINANCEMENTS PREVISIONNELS</b>
Auto-financement	310 000,00 €
Fonds de concours au titre de l'enveloppe parlementaire	20 000,00 €
Fonds de concours communautaire LEADER	30 000,00 €
	40 000,00 €
	<b>TOTAL</b> 400 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER.

#### **2016-04-11 SDE : FOURNITURE ET POSE D'UN CANDÉLABRE RUE DU PORT**

Rapporteur : M Loïc CORDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité il approuve le projet de fourniture et de pose d'un candélabre – Rue du Port - présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 2 100,00€ H.T.

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen de marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Questions diverses,

Informations diverses :

- M le Maire donne lecture de l'arrêté de M le Préfet du 29 mars 2016 concernant le schéma de coopération intercommunale,
- Prochain Conseil Municipal 19 mai 2016 à 18 h30
- Escale du Styx du 26 au 28 mai 2016
- Repas des Anciens : 5 juin 2016

La séance est levée à 20h30